

**EXTRAITS D'UN PROCÈS ANTITERRORISTE**  
**DES PRÉSUMÉS MEMBRES DE LA « CELLULE FRANCAISE » DU « GICM »**  
**(« Groupe islamique combattant marocain »),**  
**ET PRÉSUMÉS SOUTIENS FINANCIER ET LOGISTIQUE AUX ATTENTATS**  
**DE CASABLANCA**

**Correctionnelle — 31<sup>e</sup> chambre du TGI de Paris**  
**Lundi 4 juin 2007, 1<sup>er</sup> jour d'audience, 13 h 30**

Dans la rotonde donnant accès aux salles d'audience, beaucoup de monde, pas mal de télés (caméras AFP, Al Jazeera, La télé libre de John-Paul Lepers...), journalistes radio (RFI) et presse écrite.

La salle d'audience est pleine. Dans le public sont présents les familles des interpellés (pères, mères, sœurs, voilées ou sexy classe), les copains. Des journalistes et des étudiantes en droit n'arrêtent pas d'entrer et de sortir de la salle. Du côté de l'accusation, il y a la présidente de SOS Attentats – seule partie civile de ce procès (du fait des trois Français morts lors des attentats de Casablanca) – ainsi qu'un ou deux autres représentants de cette officine ; il y a aussi des agents de la DST française, dans le prétoire, mais également en fond de salle derrière tout le monde, quatre « agents Smith », dont un qui prend des notes (un agent de la DST marocaine ?). L'encadrement est assuré par quatre gendarmes et un flic à tête de tueur (sûrement en charge des transferts de prisonniers spécialement dangereux) se trouve derrière chaque prévenu qui comparait détenu (c'est-à-dire cinq des huit inculpés).

Accusation : participation à un mouvement formé par entente établie, par des faits matériels avérés en vue de la préparation d'actes terroristes (art. 421.1 du Code pénal).

Juge : Jean-Claude Kross (magistrat également en charge du dossier des prisonniers français de Guantanamo).

Présentation des inculpés selon le PV de la DST, le juge commence par énoncer leur « surnom islamique », leur nationalité, leur casier judiciaire et leur situation salariale (souvent RMI).

- **Redouane Aberbri, « alias Mourad »**

(Avocat : Maître Mairat, ancien président de la Ligue des droits de l'homme)

Nationalité franco-marocaine, naturalisé le 30 octobre 2001

Aucune activité professionnelle connue — RA : C'est faux, je travaillais dans un resto !

Voyages en Turquie, Belgique, Italie, Maroc, France

- **Rachid Aït El Hadi, « alias Idriss »**

(Avocat : Maître M'hamdi) – Mandat d'arrêt international émis par le Maroc

Choix de ce surnom lors d'un séjour en Afghanistan — RAEH : Non, avant !

Détenu depuis le 9 avril 2004

Voyages en Syrie, Turquie, Belgique, Italie, Maroc

- **Mustapha Baouchi, « alias [??] »**

(Avocat : Maître Plouvier) – Mandat d'arrêt international émis par le Maroc

Marocain. RMI, sans emploi depuis 1997

Voyages en Afghanistan, Turquie, Égypte, Iran, Pakistan

- **Hassan Boutagni, « alias Abou Taïed »**

(Avocat : Maître Olivier)

Originaire de Mantes-la-Jolie

- **Fouad Charouali, « alias Sofiane ou Soufiane »**

(Avocat : Maître Debeauregard) – Mandat d'arrêt international émis par le Maroc

RMI, allocations familiales, sans emploi depuis quatre ans > activité non déclarée sur les marchés

Son nom est apparu lors de la procédure Saïd Aït Rabat concernant les attentats de Casablanca

Voyages en Syrie, Turquie, Royaume-Uni, Iran, Égypte

- **Bachir Ghoumid, « alias Abdallah »**

Mandat d'arrêt international émis par le Maroc

- **Jamal Oulahsen**

Responsable commercial transport. Se demande ce qu'il fait là.

- **Attila Turk, « alias Abdallah »**

Turc et Français. Mantes-la-Jolie

Voyages en Turquie, Iran, Maroc, Belgique

Puis le juge demande l'exposition des incidents, c'est-à-dire les incidents survenus dans la procédure durant l'instruction, du fait par exemple des avocats.

Maître Plouvier, qui défend Mustapha Baouchi, explique qu'il a tenté de faire comparaître le juge d'instruction Jean-Louis Bruguière devant le tribunal en tant que témoin mais s'est fait débouter. Il n'est pas contraint à une comparution forcée car il n'est pas témoin direct dans l'affaire.

Il a également fait une requête devant la Cour européenne des droits de l'homme car Bruguière a participé à l'anniversaire de SOS Attentats (> manque d'autonomie de la justice, art. 184).

Le juge : « J'ai bien compris que la partie de la défense veut faire le procès du procès. »

Plouvier reprend et informe qu'il y a eu rencontre(s) entre Bruguière et la DST et que rien n'a été reporté au dossier.

Avant l'exposé des faits par les inculpés, le juge reprend le **PV de la DST** (09/07/2003 ?).

— Petite synthèse des mouvements d'opposition à la monarchie marocaine, qui dénoncent sa corruption : wahhabites, mouvements d'inspiration soufi, bacristes, salafistes djihadistes dont est issu Ben Laden, mouvement qui est en guerre sainte contre l'Occident, lié à Al Qaida et d'où sort le GICM.

Le texte fondateur du GICM découvert en 1998, date de 97 : djihad au Maroc et à l'extérieur pour combattre les juifs et les chrétiens.

Certains de ses leaders sont dans d'autres mouvements djihadistes depuis 93.

En 1998, organisation, faux papiers et exfiltration en Europe.

Le GICM avant 2002 s'est formé au combat dans les camps d'Afghanistan. Ils ont été en partie recrutés et envoyés par la grande mosquée de Mantes-la-Jolie où exerçait l'imam Mohammed Ladjji (expulsé dès 1995).

Traces du GICM dans les camps afghans (apprentissage des explosifs et formation technologique dans le cadre d'une formation religieuse à Kaboul, Kandahar, avec des groupes de l'islam combattant libyen, des talibans afghans et Al Qaida. Le mouvement se structure en juin 2001 en Afghanistan. Structure financière divisée en petites unités, par pays (France, Angleterre, Italie, Canada, Belgique), présentée et approuvée sur place par Ben Laden.

Après 2002 et la chute du régime taliban, restructuration du GICM et transfert de ses activités majoritairement sur Agadir, constitution de cellules nationales (Belgique, France...) avec des contacts au Royaume-Uni. Début 2002, un soutien logistique d'une structure centrale se coordonne, avec exfiltration de ses membres. Ramifications en Belgique, Italie, Danemark, Syrie. Baouchi amené à faire des actes terroristes.

— Mai 2003 : attentats de Casablanca.

— 30 octobre 2003 : la cour marocaine via Interpol lance des mandats d'arrêts internationaux.

Seront arrêtés Fouad Charouali, Bachir Ghoumid, Mustapha Baouchi et Jamal Oulahsen sur les renseignements fournis par les autorités marocaines suite aux auditions d'autres interpellés menées sur place.

La juridiction marocaine reconnaîtra que les attentats de Casablanca ne sont pas imputables au GICM mais le condamne parce que celui-ci porte atteinte à la sécurité et à la quiétude du Maroc. Du coup, en France l'affaire passe des assises en correctionnelle car l'aspect criminel étant écarté il ne reste plus que l'aspect délictuel (soutien logistique et financier).

— 5 avril 2004 : Redouane Aberbri est interpellé avec les quatre autres, est entendu quinze fois en quatre jours de garde à vue dont dix fois par le magistrat instructeur.

Le juge lit la présentation de l'exposé des faits par les inculpés :

- **Redouane Aberbri**

Conteste appartenir au GICM. En juillet 2004, séjour en Iran mais ne parvient pas à passer en Afghanistan.

- **Rachid Aït El Hadi**

Cousin de Redouane Aberbri. Voyage en Syrie pour parfaire son éducation religieuse. Entraînement militaire en Afghanistan. Contacts commerciaux avec Nourredine Nafia. Va en Afghanistan pour apprendre le maniement des armes.

— Le juge : Vous savez je peux vous fournir des adresses de clubs de tir en France !

- **Mustapha Baouchi**

Reconnaît appartenir au GICM, a fait des voyages en Iran, a rencontré le Hezbollah, se décrit comme salafiste, comme un « moudjahidine à la retraite », nie être une menace pour la France.

- **Hassan Boutagni**

Reconnaît une grande proximité avec Bentizi et une influence sur Ghoumid pour son départ en Syrie. En possession de cassettes vidéo relatives au djihad.

- **Fouad Charouali**

Présenté comme le responsable et le recruteur du GICM en France. Lui parle du séjour en Afghanistan comme d'une opportunité pour des études religieuses. Il refuse une promotion en 2003. La DST a menacé de mettre sa femme en prison.

- **Bachir Ghoumid**

Reconnaît son appartenance au GICM. En 2000, passe trois mois dans les camps d'Al Qaida en Afghanistan. Veut remplacer le pouvoir au Maroc par une république islamique.

- **Jamal Oulahsen**

Activités commerciales > soutien logistique.

- **Attila Turk**

Recruté par Charouali. Conscience de l'engagement islamiste des membres du GICM. Seul à n'être pas désigné par d'autres comme membre du GICM.

Le juge demande s'il y a des interventions des remarques préliminaires des accusés :

- **Redouane Aberbri**

Estime que la totalité de l'instruction a été menée à charge. Revient sur les conditions de sa garde à vue : attaché sur une chaise comme un animal, privé de sommeil (d'où un état de « semi-hypnose »).

Exemple d'horaires d'interrogatoires durant la garde à vue de la DST française : de 22 h 20 à 1 h 10, interrogatoire suivant de 3 h à 4 h 45, etc.

Le juge : Demain et mercredi nous verrons les personnalités et les convictions religieuses. L'audience est levée.

Discussion au café avec notamment maître M'hamdi.

Il nous donne la référence d'un article de Taieb Chadi, « Le mystère GICM », paru dans le journal marocain *Le Journal hebdo*. Cet article indique notamment que les « principaux dirigeants du GICM » n'ont pas été condamnés pour leur implication dans les attentats de Casa, mais pour atteinte à la sûreté de l'État marocain. Or les inculpés de ce procès-ci, dénoncés par les membres marocains du « GICM », sont jugés ici pour leur présumée complicité dans les attentats de Casa (sans compter les médias qui, reprenant les dépêches AFP, ne parlent tous que du « procès des attentats de Casablanca »). Le plaidoyer du principal avocat est basé sur cette contradiction (comment peut-on être à la fois membre du « GICM » et complice des attentats, quand même au Maroc les prétendus membres du « GICM » ont été blanchis de cette accusation ?).

Maître M'hamdi ajoute que l'ONU souhaiterait instituer une nouvelle définition du « terrorisme », qui interdise aux dictatures de profiter de l'actuelle définition qui, trop large, leur permet de criminaliser les opposants. Mais cette prétendue volonté de l'ONU ressemble trop à un doux rêve d'avocat droit-de-l'hommiste pour être prise très au sérieux.

## Mardi 5 juin 2007, 2<sup>e</sup> jour d'audience

- **Redouane Aberbri**

Avocat absent. Interrogatoire reporté au lendemain.

- **Rachid Aït El Hadj**

(Maître M'hamdi)

— Le juge (J) : Quelle est votre conception du statut de la femme ?

Déclarations de son épouse devant la DST : n'a pas de compte joint, va dans la pièce d'à côté quand arrivent les copains (il ne supporte pas qu'elle soit dans la même pièce que d'autres hommes), n'a pas à connaître l'existence, ni la raison de ses voyages.

— Rachid Aït El Hadj (R) veut parler des conditions de garde à vue (GAV) de sa femme mais le juge refuse. Il se présente comme respectueux de l'islamisme radical.

— J : Il y a 120 noms sur votre portable, qui sont toutes ces relations ?

— R : Mais je suis commerçant, j'ai des clients !

— J : Dans ces numéros, certains sont attribués à des personnes connues par la DST pour la collecte de fonds de la région Île-de-France, dont un cadre du PKK et de nombreuses personnes qui sont en relations avec des entreprises dites terroristes.

— R : Vous utilisez des termes alarmistes.

— J : Vous pourriez aussi avoir des amis plus calmes.

— J : Vous considérez-vous comme musulman français actuellement ? Alors que dans l'interrogatoire du 25 mai 2004 vous déclariez être islamiste radical ?

— R : Le juge d'instruction m'a assuré le non-lieu si je disais que j'étais islamiste, quand j'ai appris que ce n'était pas le cas j'ai demandé à reprendre l'interrogatoire.

— J : Et les voyages ? En Syrie ?

— R : Pour apprendre l'arabe. Pour faire un pas dans la religion il faut faire une école coranique à l'étranger.

— J : Vous savez l'enseignement de la langue arabe existe en France, il y a des profs d'arabe particulièrement performants en France, pourquoi partir dans un pays arabe, au loin ?

— R : Écoles adaptées à l'enseignement religieux, dans une ambiance différente.

— J : Avec un enfant qui venait de naître en 1998...

— R : J'ai trouvé dans la religion une éducation, un comportement, une réponse à tous mes soucis, et ma femme a remarqué cette évolution dans mon comportement et était parfaitement d'accord avec mon départ en Syrie. Et puis je l'ai confiée à ma famille.

— J : Ensuite vous êtes parti en Afghanistan pour faire une formation aux armes qui est une obligation dans le Coran. Et vous étiez avec des extrémistes dans le trip islamiste.

— R : J'ai menti par peur de la DST, je voulais me déconnecter de ces gens-là. Mais je conteste l'appartenance au GICM. Ce n'est pas parce que je fréquente essentiellement des Marocains, que je suis allé en Afghanistan que j'appartiens au GICM.

— J : Vous avez dit que Charouali était plus au courant des affaires de la « cause » avec Baouchi, qu'ils étaient le leadership et que Redouane et vous étiez les gestionnaires qui faisiez tourner la boutique.

— R : C'est moi qui ai employé et foutu dans la merde mon cousin en confirmant le compte rendu de la DST.

— J : Pourtant à la fin de chaque entretien de la DST on vous demande si vous acceptez ce qui a été dit la veille, si vous êtes d'accord pour continuer et si vos repas ont été conformes à votre religion.

— R : J'ai expliqué pourtant les pressions, les menaces, les coups, ça a été les cinq jours les plus horribles de ma vie.

— J : La DST ne peut pourtant pas faire les questions et les réponses !

— R : On m'a fait des pressions terribles, on a fait venir ma femme en pleurs.

— J : Vous avez déclaré ne pas connaître le sigle du GICM.

— R : J'ai déclaré appartenir au GICM au bout du quatrième jour de GAV pour pouvoir dormir mais je n'avais jamais entendu parler de ce nom avant mon interpellation.

Le juge d'instruction n'a pas pris en compte ce que je lui disais avant le dixième interrogatoire. J'ai eu quarante confrontations !

— J : Mais il y a la greffière que vous oubliez et la vigilance de l'avocat lors de la phase d'instruction !

— R : C'est une histoire où l'on est coupable tout de suite.

Je n'étais pas sur la même longueur d'onde avec ma précédente avocate, je ne me trouvais pas bien défendu.

Bentizi je l'ai rencontré uniquement dans la librairie de mon frère/cousin au Maroc.

On sait très bien que cette histoire est gonflée à bloc !

Nourredine Nafia je l'estime mais pour me distinguer j'ai noirci leurs portraits.

— J : On est dans le glissement éventuel vers le GICM ?

— R : Le juge d'instruction m'avait assuré le non-lieu et que mon cousin Redouane sortirait au bout de six mois de prison or il a fait plus de vingt-quatre mois !  
Et puis le procès des attentats de Casablanca a été bouclé en trois mois ! Cinq mille personnes ont été arrêtées au Maroc !

Donc les déclarations de Nafia, j'imagine dans quelles conditions elles ont été obtenues...

— J : Oui mais les déclarations de Nafia ont été confirmées par d'autres par ailleurs !

— R : Ce sont les pratiques de la CIA : on torture des étrangers dans des pays arabes.

— Le procureur : Votre épouse déclare que c'est vous qui l'avez éveillée à la religion. Pourquoi n'êtes-vous pas allé en Syrie, six mois, avec votre femme ?

— R : On ne se posait pas de question par rapport à la géopolitique de ce pays particulièrement avant 2001. Après il y a eu un changement de perception.

De toute façon la CIA nous scrute et fait des amalgames.

— Maître M'hamdi : Je tiens à faire remarquer à monsieur le juge que lorsque l'on suit des cours de lettres et de langue arabe à Aix, on vous propose un an en Syrie automatiquement si vous voulez pratiquer la langue !

Interruption, suspension d'audience.

Dans la rotonde il y a beaucoup moins de journalistes que la veille.

J'y discute avec Ruddy Terranova qui parle avec véhémence de l'absurdité de ce procès. C'est un ami de Loiseau, inculpé avec lui dans les « filières tchéchènes ». Il me dit : « On était partis en Tchétchénie parce qu'on avait entendu dire que des femmes qui s'étaient faites violer en masse voulaient se suicider car déshonorées, souillées... alors on était partis pour les aider elles... faire de l'humanitaire quoi en quelque sorte. » « On m'a accusé d'être islamiste intégriste alors que ma femme était présente au procès et qu'elle a expliqué qu'à la maison c'est moi qui fais la vaisselle. »

Reprise. Attente avant de pouvoir rentrer. Aujourd'hui ils commencent à limiter l'auditoire à trente personnes (3/4 de la contenance des bancs), d'autant que Ruddy Terranova vient de s'énerver contre SOS Attentats (qui lui avait imposé 4 000 euros de dommages et intérêts lors de son procès) et s'est fait sortir de la salle d'audience.

#### • **Mustapha Baouchi**

(Avocat : Maître Plouvier)

— J : Il a été attesté que vous regardiez la prière à la télé, que vous visionniez des cassettes islamiques !

Votre père déclare « Il est tombé dans le trou qu'il s'est creusé lui-même ! S'il est condamné, c'est bien fait pour lui ! Vous savez, je connais peu de choses de lui. »

— MB : En GAV on lui a dit que son fils avait participé aux attentats !

— J : Quelles sont les raisons de votre discrétion sur ce que vous pensez même vis-à-vis de votre famille, alors même que vous vivez chez vos parents ? Est-ce une protection au cas où vous feriez des bêtises ? (MB : Oui.)  
Avez-vous fait des bêtises ? (MB : Non !)

— J : Votre frère fondamentaliste salafiste trouve le GICM très violent, il déclare que le djihad est un effort sur soi-même et non massacrer les gens, que ceux qui font ça sont des malades et qu'à cause de Ben Laden, les Arabes et musulmans sont mal vus. Que pensez-vous de cette définition du djihad ?

— MB : C'est une lutte armée, c'est ce qui est dit dans le Coran.

— J : Vous n'avez pas la même vision du djihad que votre frère. Adhérez vous à cette notion de lutte armée ?

— MB : Il faut trouver le juste milieu entre le dur et le doux.

— J : Votre frère déclare que vous ne parlez jamais de vos amis, que vous êtes intransigeant, que vous n'aimez pas le gouvernement marocain et que vous pensez qu'il est corrompu. Que vous êtes d'une très grande discrétion. Serait-ce lié à vos engagements éventuels ? Car ce n'est pas loin de la prudence !

— MB : C'était après mon deuxième retour d'Afghanistan !

— J : Dites donc vous n'avez pas d'amis un peu plus fréquentables ! Où sont-ils ceux-là ?

— MB : Vous le voyez ici [dans le box des accusés] qu'ils le sont ! [fréquentables]

— J : Ils sont tous en prison !

— MB : Le problème c'est que depuis hier vous parlez du Maroc et de ses opposants comme si c'était un département français, comme si c'était le Poitou-Charentes.

— J : Votre frère trouve vos disparitions bizarres. Moi je pense prudence égale réseau avec voyages dans zones un peu sensibles !

— MB : C'était pas sensible avant !

— J : Votre frère dit que vous avez changé, que vous avez coupé tout contact avec vos anciennes relations, que vous êtes revenu fermé alors que vous étiez ouvert. Il déclare : « Il est pour un soulèvement et l'instauration d'un État islamique au Maroc, il est prêt à risquer sa vie mais pas dans un attentat-suicide dans le métro pour rien », « Il se contente du RMI et se consacre à la religion, c'est un pur et dur, un caractère fort ».

Qu'est-ce qui mérite de risquer votre vie pour vos idées ?

— MB : L'établissement dans le monde musulman d'un État islamique.

— J : Quel système politique précis souhaitez-vous ? L'instauration de la charia ?

— MB : C'est un système politique et spirituel...

— J : Il est tellement discret qu'il parle avec discrétion. Veuillez vous exprimer plus distinctement.

— MB : ...

— J : Je n'entends rien.

— MB : Il y a un problème de micro !

Commence alors un des épisodes les plus bouffons de cette vaste mascarade théâtralo-judiciaire : on tente de ramener un autre micro qui se trouve sur pied au milieu de la salle mais le fil est trop court. MB tente de s'approcher du micro d'un des ces codétenus de la cage d'audience mais se fait aussitôt remettre en place par le membre des forces spéciales qui est dans son dos. Le juge commence à s'énerver et envoie une de ses assesseuses chercher un micro dans une salle à l'arrière en disant : « On va quand même bien trouver un micro dans ce tribunal ! » Elle revient au bout de cinq bonnes minutes les mains vides. Le juge fait un petit laïus sur l'indigence de la justice française... Blablabla.

— J : Le régime taliban est-il conforme à l'islam ? À vos souhaits ?

— MB : Un peu dur !

— J : Votre femme disait que vous étiez méfiant, que vous vous sentiez surveillé, que vous étiez aux aguets, que vous regardiez dans le rétroviseur ou que vous faisiez attention quand quelqu'un marchait. Cette prudence était-elle due à votre appartenance au GICM ?

— MB : On peut dire à un certain moment que j'étais dans cet état d'esprit mais c'est à partir du moment où la cour du Maroc a lancé un mandat d'arrêt international contre moi !

— J : Votre frère a dit que vous aviez une forte motivation à vous engager physiquement pour la cause des musulmans et que vous connaissiez mieux l'arabe et la religion à votre retour d'Afghanistan ; et qu'il était impossible de discuter avec vous.

— MB : J'ai appris beaucoup de choses en Afghanistan et surtout j'y ai reçu une éducation militaire. J'y suis allé dans le but d'être formé pour pouvoir ensuite aller combattre en Bosnie ou en Tchétchénie.

Si on repose la question à mon frère il dira autre chose.

— J : Votre frère dit que vous avez de l'estime pour Ben Laden, que vous avez été formé par Al Qaida en Afghanistan mais que vous êtes intéressé uniquement par le Maroc.

— MB : Moi Ben Laden je ne l'aime pas du tout.

— J : Pas beaucoup ?

— MB : Pas du tout !

— J : Il est écrit dans l'interrogatoire de garde à vue que vous aviez fait des recherches sur Ben Laden dans des périodiques de la bibliothèque d'Aulnay en 1996, pourquoi ?

Vous vous êtes engagé dans les filières islamiques clandestines marocaines, pourquoi ?

Quelles responsabilités avez-vous eues ?

— MB : On aura l'occasion d'en discuter.

— J : Ici c'est moi le chef !

— MB : Pour neuf jours...

— J : Je trouve que le travail fait au niveau des interrogatoires est impressionnant de la part de la DST et du juge d'instruction ! Pour une fois !

— MB : Ils ont sous-traité l'enquête marocaine, ont utilisé les GAV du Maroc.

— J : Vous êtes accusé d'association de malfaiteurs en vue d'entreprise terroriste, je cherche à savoir si c'est le cas.

— MB : Si ce monsieur cherche à savoir la vérité il ne faut pas se baser sur la GAV des Marocains mais s'adresser à un institut spécialisé. Les sources sont surtout la documentation de la DST [marocaine].

— J : Je fais mon travail de magistrat avec mes deux assesseurs.

Votre père et votre frère vous reprochent d'être investi totalement dans le système religieux, que toute votre vie soit engagée au plan religieux, un désinvestissement total au niveau professionnel, de n'avoir que le souci du djihad.

— MB : Entre 1998 et 2001 j'étais rarement en France.

— J : Votre frère dit que vous êtes dangereux pour le roi du Maroc.

Le fait d'être devant un tribunal, est-ce pour vous un résultat positif de votre engagement, une preuve de la sincérité, du caractère entier de votre islamisme ?

— MB : Je ne veux pas aller en prison, mais c'est un risque à prendre.

— J : Pendant votre GAV vous avez affirmé : « Je me qualifierais comme fondamentaliste car cela signifie suivre les fondements de la religion », est-ce à la suite d'un processus logique que vous avez opté pour une école salafiste ?

— MB : C'est une école théologique mais toutes les écoles ont la même idéologie. C'est la méthodologie la plus moderne et le courant majoritaire. Les autres écoles suivent un seul savant, celle-là suit tous les savants et fait l'unanimité. (...) Le Coran n'est pas falsifiable.

— J : Avec votre vision on brûle Galilée ! [NB : Sauf que Galilée n'a pas été brûlé... La culture, c'est comme la confiture, moins on en a plus on l'étale.]

— MB : Votre problème c'est que vous ne connaissez pas la nature de cette religion.

— J : Vous avez dit : « On a cassé la religion en l'adaptant à la modernité ! »

— MB : Il n'y a pas de modernité dans l'islam, l'islam c'est le passé, le présent, le futur.

— J : Quelle est la place de la femme dans un État conforme à vos vœux ?

Durant la GAV vous avez déclaré : « Mes enfants iront à l'école religieuse, je trouve ridicule la position des associations musulmanes qui encouragent le voile à l'école. J'imposerai à ma femme une bourka et selon les principes de l'islam elle aura l'interdiction de sortir seule de la maison. »

— MB : Si je me marie, je me marie avec une femme qui porte déjà la bourka. C'est pour ça que je ne suis pas marié. Mais ici il n'y en a pas. Au Maroc il y en a... mais avec cette affaire je ne suis pas prêt d'y retourner.

— J : Votre mère ne connaît pas son numéro de téléphone, ne sait pas se servir du téléphone, porte le voile, fait les cinq prières par jour, ne sort pas seule même pour aller à la mosquée, d'ailleurs votre père fait les courses.

— MB : C'est conforme aux traditions du Maroc et non à la religion !

— J : La DST vous présente comme un mercenaire à la solde de l'islam.

Vous l'avez reconnu, même sans être payé, de manière désintéressée, c'est un engagement plein et entier.

Mais d'où provenaient vos ressources pour votre vie au quotidien ?

En France vous avez le RMI mais à l'étranger qui vous prend en charge ?

— MB : En Afghanistan il y avait le centre d'accueil des Marocains dont se chargeait justement le GICM, enfin pas le GICM qui est une traduction française avec moudjahid traduit par combattant. En fait on était accueillis par le GIMM (Group Islamic Moujahid Moroccan) et c'est les policiers marocains qui l'ont appelé le GICM.

— J : Qui vous a recruté ? Qui vous a invité ?

— MB : Salem (Karim A.). Dans le but de renverser la monarchie marocaine. En 1998. Et comme je suis militaire et que ça semblait bien organisé, j'ai donné mon accord.

Et puis en Afghanistan vous avez toujours besoin de quelqu'un qui signe pour vous pour aller dans certains camps, pour faire certains entraînements.

En 2001-2002 le GIMM disparaît à l'effondrement des talibans, il n'a plus la mission de recevoir des Marocains à l'étranger.

— J : En GAV vous avez prétendu être le représentant du GIMM en France depuis votre retour d'Afghanistan en 2002 et que ce groupe était en attente de djihad.

— MB : La question qui m'a été posée était : « À votre avis s'il devait y avoir un représentant du GIMM en France ce serait qui ? », alors j'ai répondu : « S'il devait y avoir un représentant du GIMM en France on pourrait dire que c'est moi ! »

— J : Vous avez déclaré : « Je suis les yeux de Nourredine Nafia en France et après sa disparition, je me suis substitué à lui », vous confirmez ?

— MB : Après la chute des talibans il n'y avait plus de GIMM !

— J : Vous étiez en relation avec d'autres cellules du GICM à Bruxelles, Maastricht, Londres, Milan, des contacts téléphoniques au Maroc...

— MB : C'étaient des connaissances et non un groupe car il n'y avait pas d'organisation, ni d'objectif...

— J : Vous reconnaissez être une menace pour le gouvernement marocain ?

— MB : Comme la majorité des Marocains.

— J : Il y avait quand même des points communs dans vos connaissances ! Durant les GAV il a été dit que tous les membres du groupe en France se rejoignaient sur un point commun : celui de faire la guerre, de combattre dans le sentier de Dieu, de faire le martyr et de rejoindre le paradis. Vous aviez discuté de ce point commun ?

— MB : Non, ça été dit lors du treizième ou quatorzième interrogatoire.

— J : Que pensez-vous des attentats de Casablanca ? Pourquoi ont-ils été faits ?

— MB : Pourquoi on l'a fait ?

— J : « On » ?

— MB : Pourquoi ils l'ont fait ?

— J : Si j'étais psy je prendrais cela comme un lapsus...

— MB : Les attentats ont été revendiqués soi-disant par Al Qaida or Casablanca ne rentrait pas dans les objectifs d'Al Qaida. Le but d'Al Qaida c'est de faire sortir les USA de la péninsule arabe. Ce n'est pas un groupe islamique mais nationaliste. Si Al Qaida s'était attaqué au Maroc ça aurait été pour punir le Maroc de sa collusion avec les USA, ce seraient donc les infrastructures appartenant à l'État qui auraient été visées. Al Qaida frappe les alliés des USA dans les pays arabes mais pas les civils.

— J : En GAV vous avez déclaré : « Nous représentons la structure militaire et nous attendons qu'un groupe politique, constitué d'un groupe de référents religieux prêts à passer à l'acte, nous contacte, fasse appel à nous afin de définir les modalités d'intervention. »

La France est-elle un lieu de bataille ? Votre réponse ne vise pas le Maroc exclusivement.

— MB : Mais je parle du Maroc dans ma réponse ! La France n'est pas un pays à majorité musulmane à ce que je sache !

— J : Vous avez déclaré : « Quand un musulman meurt en martyr je suis fier de son action. »

Qu'est-ce que ça représente de mourir en martyr pour vous ?

— MB : Quelqu'un qui a tout donné. Quelqu'un qui meurt en martyr entre directement au paradis, sans jugement, car c'est suite à un combat profitable aux musulmans ; c'est une récompense...

— J : Très bien, on a compris, on a compris !

— J : Durant la GAV il a été dit que le GICM avait des liens avec d'autres groupes terroristes d'envergure internationale.

— MB : Il y avait plusieurs tendances en Afghanistan et avec le temps les divergences devenaient de plus en plus grandes. Et puis Al Qaida était incontournable en Afghanistan, c'était obligé de s'approcher d'Al Qaida. Par la suite les membres d'Al Qaida ont été arrêtés par les Iraniens, qui ont mis tout le monde ensemble dans les mêmes prisons.

— J : Vous reconnaissez votre appartenance au GIMM mais sans prêter allégeance ?

— MB : On ne me l'a jamais demandé !

— J : Vous en faites partie matériellement mais pas juridiquement.

— MB : J'étais quelqu'un qui tenait à sa liberté.

— Le procureur : Où voulez-vous exercer vos talents de militaire et mourir en martyr ?

— MB : Dans l'islam il est interdit de combattre sans entraînement, c'est strictement obligatoire.

— Le procureur : Qui avez-vous envie de combattre ? Pourquoi n'êtes-vous pas alors parti au Maroc ?

— MB : Au Maroc, ce sera peut-être possible dans dix ou quinze ans !

— Maître Plouvier à MB : Êtes-vous un opposant politique au régime marocain ? (MB : Oui.)

Quel genre de régime voudriez-vous pour la population marocaine ?

— MB : Dans les pays du Maghreb tous les peuples sont opposés au régime en place. Le Maroc c'est une dictature ! Au Maroc on choisit pas le chef d'État ! Le Maroc est défini par tous les savants comme un pays non islamique.

— J : Or le roi du Maroc est considéré comme le commandeur des croyants.

— Maître Plouvier : J'espère qu'on en viendra aux faits plus tard.

En quoi condamnez-vous les attentats terroristes de Casablanca et tout terrorisme contre les populations civiles ?

— MB : Les attentats type Casa ne sont pas perpétrés par des groupes. Personne n'a intérêt au Maroc à avoir ces attentats car il y a eu cinq mille arrestations suite à ça !

À partir du moment où on devient une trop grande force d'opposition, il y a des attentats. On nous fait tomber pour retourner dix ans en arrière. Je parle du Maroc mais c'est aussi valable pour d'autres pays.

— Maître Plouvier : Pourquoi y avait-il un mandat d'arrêt international ? Que vous a dit Bruguière ?

— MB : « Les Marocains te veulent, on va te renvoyer au Maroc », heureusement la cour d'appel de Versailles a refusé l'extradition.

— Maître Plouvier : On peut comparer ça à du chantage, de la pression.

Que voulaient les deux magistrats marocains, la DST marocaine ?

J'ajoute que cet interrogatoire a eu lieu devant Bruguière mais n'a pas été porté au dossier.

Je tiens aussi à souligner que les rapports de la LDH et de l'ONU sur les pratiques de torture en GAV incitent à prendre avec des pincettes les renseignements de la DST marocaine.

Ce procès repose essentiellement sur l'enquête marocaine alors que la sous-commission de l'ONU à l'époque dénonce la torture en GAV.

— Le procureur : Vos parents ont-ils été inquiétés quand ils ont été au Maroc à ce moment-là ? (— MB : Non.)  
Vous voyez bien que la justice marocaine respecte donc les droits.

— Maître Plouvier : Je vous conseille de lire les rapports de l'ONU et de la LDH sur le Maroc à cette époque !

— J : Que faisiez-vous durant la journée dans la maison d'accueil du GICM en Afghanistan ?

— MB : Repos, nage, pêche... C'était un temps d'attente entre les camps ou avant de quitter le pays.

— J : Nous allons devoir nous arrêter là. Le timing est insuffisant. Je vais demander des audiences supplémentaires le matin, à partir de 9 h 30 (les 11, 12, 18 et 19 juin). C'est indispensable. Je n'ai pas l'intention de survoler les dossiers.

Fin de séance et fin de journée.

## Mercredi 6 juin 2007, 3<sup>e</sup> jour d'audience

### • Bachir Ghoumid

— BG : J'ai subi quarante heures d'interrogatoires pendant la GAV !

— Le procureur : Heureusement qu'on pose des questions !

— BG : J'avoue avoir balancé comme membres du « GICM » tous ceux que la DST m'a désignés.

— Le procureur :

« Que pensez-vous du conflit israélo-palestinien ? »

« Que représente pour vous Al Qaida ? »

« C'était quoi pour vous le 11 septembre ? Quel choc cela a-t-il déclenché chez vous ? »

### • Fouad Charouali

Exempté du service militaire ; BEP, RMI, vend des bijoux et des parfums au black sur les marchés (A été balancé par Attila Turk, qui a dit de lui : « Il m'a appris ce qu'est un vrai combattant. »)

— FC : Les fidèles me reprochaient de ne pas aller à la mosquée.

Je vis ma religion pour moi tout seul, je suis contre les attentats.

Mon père est un proche de Pierre Bédier [député-maire de Mantes-la-Jolie, en charge du programme de nouvelles prisons], connaît Jacques Chirac.

Vers la 8<sup>e</sup>-10<sup>e</sup> audition en GAV : « J'ai menti, dit faire partie du GICM depuis février 2000, avoir voyagé en Afghanistan », mais « tout est faux », le dossier n'est que « mensonge sur mensonge » ; car en GAV « j'ai eu besoin de repos ».

« Les contraintes morales sont encore pires que les contraintes physiques. »

— Le procureur : Avez-vous été recruté ?

— FC : Vu qu'il n'y a pas de groupe, je ne peux pas avoir été recruté ! (...)

En GAV je n'avais encore jamais entendu parler du GICM. (...) J'ai raconté tout et n'importe quoi à la DST.

Je n'ai jamais entendu parler de GIM ni de GICM avant le jour de mon arrestation. J'avais juste déjà vu le logo du GIM sur un écran d'ordinateur.

La DST m'a dit : « Ou tu parles, ou ta femme elle va en prison. »

— Juge : C'est pas possible !

— Juge : Quelles étaient vos relations avec l'imam Bentizi ?

— FC : Au Val-Fourré, tout le monde se connaît, je savais par des rumeurs que Bentizi était en Syrie. Il était respecté car toujours prêt à rendre service. Il était comme un père pour moi, mais il ne m'a pas « influencé », car j'étais de toute façon un adolescent rebelle. Il ne m'a jamais parlé de djihad. Quand je suis parti en Syrie, c'était pour apprendre l'arabe (en espérant pouvoir l'enseigner à la Sorbonne). Je suis resté en Syrie trois ans, et Bentizi quittait ce pays six mois après mon arrivée, j'étais donc deux ans et demi tout seul en Syrie. Bentizi n'était pas mon gourou, il ne m'a jamais enseigné le Coran, je n'étais pas son élève.

Damas, c'est tellement petit que les gens y voyagent en microbus. Tout le monde est averti quand un étranger débarque.

— Juge : Qu'êtes-vous allé faire en Afghanistan ? Pensiez-vous y retourner ?

— FC : Qu'est-ce que j'irais faire en Afghanistan, pour aller manger des cailloux !

On m'avait dit que pour parfaire mon enseignement théologique il fallait aller en Afghanistan. Je voulais seulement apprendre la théologie, mais j'ai vite vu que c'était pas un pays où on enseignait la théologie. Je ne connaissais rien au contexte local. Personne ne parle aux étrangers, personne ne communique même son prénom. Tout ce que j'ai fait c'est manger des lentilles toute la journée et démonter et remonter des Kalachnikov toute la journée. J'ai donc vu que l'Afghanistan ça ne m'intéressait pas, et je suis rentré en France quand j'ai chopé la malaria.

## Mardi 19 juin 2007, 8<sup>e</sup> jour d'audience, 13 h 30

Le procureur a requis ce matin :  
10 ans pour Mustapha Baouchi ;  
8 ans pour Rachid Aït El Hadj ;  
8 ans pour Fouad Charouali ;  
7 ans pour Bachir Ghoumid ;  
6 ans pour Redouane Aberbri ;  
6 ans pour Hassan Boutagni ;  
6 ans pour Attila Turk ;  
6 mois pour Jamal Oulahsen.

- **Redouane Aberbri**

Avocat : Maître Mairat

(L'un des jours d'audience précédents, auquel je n'ai pas assisté, Redouane Aberbri s'est énervé à la barre. Du coup, le procureur déclare que par sa colère, il ne fait pas preuve de repentance.)

— Maître Mairat : Tout d'abord je tiens à rappeler que les pressions et l'absence de sommeil sont reconnues comme de la torture.

Concernant mon client, il n'a pas fait de voyage en Afghanistan, ni en Syrie pour évaluer sa motivation. Il n'a pas reçu de conditionnement par le biais de cassettes dites violentes. Il n'a pas suivi de formation paramilitaire. Il n'a hébergé personne, ni n'a fourni de faux documents contrairement à Baouchi.

L'Afghanistan c'est le djihad des montagnes. Il voulait se rendre en Afghanistan via l'Iran. Ils sont donc partis à cinq faire de l'exportation de pistaches en Iran et sont revenus à trois car Aberbri notamment ne voulait plus aller en Afghanistan.

Ce qui m'intéresse ce sont les éléments à charge dans cette affaire :

> Ce n'était pas un bon djihadiste des montagnes on a donc décidé d'en faire un djihadiste des villes.

> Ce n'était pas un bon combattant, on va donc en faire un financier, le mettre dans la branche financière.

Il est accusé d'avoir fait des dividendes pour la cause dans le cadre de son garage automobile alors qu'il avait de grosses difficultés financières, qu'il était surendetté. Il a donc emprunté de l'argent auprès de beaucoup de monde, y compris auprès de personnes « peu recommandables ». Il avait des problèmes financiers plutôt qu'il n'était un « soutien » financier.

- **Hassan Boutagni**

Avocat : Maître Olivier (qui revient sur le mauvais goût de faire de l'humour sur une telle affaire, critique à peine masquée envers les petites piques du juge depuis le début du procès)

— Maître Olivier : Je tiens à signaler qu'il avait un hématome sur le bras quand il est venu me voir la première fois, j'ai demandé à ce que cela soit pris en compte, trois semaines plus tard il a été observé par un médecin qui a constaté encore une persistance de l'hématome mais ça n'a pas été versé au dossier. De plus, la privation de sommeil et les pressions physiques sont des traitements inhumains et dégradants, qui font que les déclarations obtenues dans ces conditions ont été contestées.

La seule pièce du dossier du ministère public est un serment d'allégeance vieux de douze ans ! Voyons voir les autres éléments du dossier :

> Il est censé être une autorité théologique au regard des Frères musulmans. Cependant alors qu'il était déjà marié il a dépensé des mille et des cents pour séduire et avoir des relations sexuelles avec une Française sans jamais y parvenir. Vous parlez d'une autorité théologique !

De surcroît il est absent de la procédure marocaine or un intellectuel qui a passé six ans en Syrie devrait être mentionné.

> Il est censé être un facilitateur pour aider les anciens de Mantes à retrouver Taieb Bentizi à Agadir, du fait de ses fréquents voyages au Maroc. Un prévenu aurait déclaré que c'était à l'instigation de Boutagni qu'ils allaient voir Bentizi. Il aurait également fourni (ouvert) une adresse mail sur laquelle les membres du GICM pouvaient contacter Bentizi. Il passe pour l'agent de voyages du GICM à Agadir et aurait hébergé plusieurs personnes impliquées dans cette affaire. Or les familles Boutagni et Bentizi sont voisines à Agadir depuis vingt ans. La famille Boutagni est accusée d'y avoir ouvert une librairie censée être un « repaire d'intégristes », avec les fonds Bentizi. Or ce qu'on y vend ce sont aussi bien des livres scolaires que religieux, des disques...

> Il est censé avoir organisé l'exfiltration de Bentizi. L'« exfiltration » c'était accompagner sa femme d'Agadir à Casablanca pour se faire opérer !

> Il est censé être un soutien financier de Bentizi, avoir fait une quête pour lui, or il est juste son prof de taekwondo.

> En résumé il est censé être une autorité théologique, on a bien vu comme il n'en est rien, un facilitateur (incertitude car déclarations confuses et contradictoires à propos de la fourniture de faux passeports), un agent de liaison (de Bentizi), une cheville ouvrière (du GICM), on voit bien comme aucune de ces affirmations ne tient à la démonstration !

Ce n'est qu'un petit escroc de banlieue qui a falsifié des documents administratifs, fait de fausses fiches de paie en vue d'obtenir des crédits mais ces fonds n'ont pas profité au GICM puisqu'ils ont servi pour les travaux de sa maison au Maroc (ce qui a été confirmé par les dires des voisins marocains).

Il est impliqué uniquement par les déclarations de ses codétenus et sans aucune confrontation malgré les dix-huit demandes y compris de son avocat.

Il y a délibérément eu une volonté artistique de l'instruction de présenter un dossier parfait.

Une dernière fois pour toutes, le sujet n'inspire pas à la moquerie car il n'est pas possible d'ironiser. Pendant les deux années où je me suis chargé de la défense de M. Boutagni, qui a eu son troisième enfant en 2004, j'ai eu sa famille au téléphone qui, elle, ne rigolait pas. Or pendant deux ans la défense a été empêchée de faire son travail !

- **Fouad Charouali**

Avocat : Maître Debeauregard (fait de l'humour tout au long de son réquisitoire pour amadouer le juge)

— Maître Debeauregard : J'ai saisi la Cour européenne des droits de l'homme car mon client n'a pas eu un accès effectif à une défense et je vais ici expliquer pourquoi :

Je suis passé au greffe pour soupeser, au sens plein du terme, le dossier :

Il y a 7,50 mètres de dossiers, 78 tomes (2 étages), 325 kg de papier.

Cela représente 541 heures de lecture c'est-à-dire trois mois et demi.

Les frais d'avocat de M. Charouali se montent à 450 euros.

Donc quand on fait le calcul j'ai droit à 75 centimes d'euro par heure pour assurer sa défense.

De surcroît je n'ai pas bénéficié de deux à trois mois pour préparer mon réquisitoire contrairement au procureur mais d'un mois et demi.

L'avocat de la défense est donc dans l'impossibilité de faire son travail.

Je me suis aussi occupé des filières tchéchènes et dans les procédures de cette nature il y a toujours les mêmes spécificités à commencer par la question de comment faire coller le droit avec l'accusation de terrorisme.

> Les méthodes employées sont toujours les mêmes :

= les femmes sont systématiquement mises en GAV ;

= on refuse les permis de visite ;

= on reproche toujours les déclarations discordantes en excluant toujours l'absence de confrontations et le nombre d'auditions subies, par exemple trente et un interrogatoires avec toujours les mêmes questions.

> Le vocabulaire employé est extrêmement inquiétant :

Les coups de téléphone deviennent des « contacts opérationnels ».

Les voyages deviennent des « déplacements stratégiques ».

Je vous demande, pourquoi en rajouter ?

Pourquoi des contrevérités notables sont-elles ajoutées au détour d'une phrase, sans réponse possible puisque sans question posée ?

Les méthodes ont été de transformer un questionnement en hypothèse puis en certitude absolue.

On leur reproche leurs femmes voilées. « Leur vie c'était le Coran », et alors ? « Et en plus ils voulaient convertir tout le monde ! » Je trouve que le temps passé sur le contexte religieux est totalement déplacé dans cette affaire.

Je crains qu'on ne génère du terrorisme là où il n'y en avait pas !

Mon rôle c'est celui d'un auxiliaire de justice qui tente de participer à faire émerger la vérité.

Quels sont les faits reprochés à Charouali ?

C'est l'homme qui a connu Ben Laden !

Il aurait été embrigadé par Bentizi. Il aurait visionné des cassettes islamiques.

Il est allé en Syrie en 1995, mais à cette époque le GICM n'existe pas.

Il passe pour un bon soldat de l'islam.

Mais c'est un mauvais soldat de Bentizi car il ne veut pas apprendre de poèmes par cœur.

Il est censé être clandestin en Syrie mais il se rend à l'ambassade de France qui le réquisitionne pour les trois jours et il est même réformé.

Il est renvoyé de Syrie au bout de deux ans, le bon petit soldat !

Il part et revient de Syrie en n'appartenant à rien, à aucun groupe.

En Afghanistan il a appris à se servir d'un Kalachnikov, il a tiré cinq coups. Mais lui s'intéresse aux études et pas aux armes, il repart donc au bout de deux mois. Mais ce voyage de deux mois en Afghanistan il va le payer cher. Car sans avoir la sensation qu'il a profité de ce voyage il y a rencontré des gens et ces gens vont le balancer et le couler. Et en plus il va être l'objet de sollicitations permanentes : pour acheter des cassettes vidéo, pour des déplacements en Belgique, pour rendre l'hospitalité car eux-mêmes avaient été accueillis et nourris en Afghanistan. Mais il continue à refuser l'argent donné ou demandé.

Il va être victime de pots de colle qu'il a connus en Afghanistan et qui lui réclament le retour d'hospitalité.

Au sujet de son passeport, la déclaration de perte ne signifie pas trafic de faux passeports. Il s'en est séparé car il y avait dessus le tampon afghan, et après avoir vu les armes et les camps en Afghanistan il s'est rendu compte que tout cela pouvait lui attirer des ennuis.

S'il est membre d'un groupe, il est effroyablement incompetent car tout ce qui lui avait été suggéré est un échec !

Nous sommes en correctionnelle donc pour juger un délit or ce sont des peines de cour criminelle qui sont requises sans que les prévenus puissent bénéficier des « avantages » d'une affaire criminelle c'est-à-dire le droit à des expertises.

Pour en finir avec sa personnalité : son père est conseiller municipal UMP. Tout le monde l'attend à la maison, même ses frères qui ne partagent pas ses convictions. Il est parfaitement « intégré » : le premier jour où je l'ai vu il était habillé en Nike !

Il y a eu distorsion entre le dossier gigantesque et son histoire grâce aux mots employés et aux faits d'accusation (attentats de Casablanca), avec pour finir les arguments du spectre du djihad qui plane sur la Terre entière !

Je vous demande d'avoir de l'honnêteté intellectuelle.

Dans le « forum de vos consciences » je vous demande de rétablir l'équilibre car je n'ai pas eu le temps de lire les 75 tomes.

Je vous demande de faire le travail de la défense à la place de la défense qui n'a pas pu le faire intégralement.

Levée de séance.

## Mercredi 20 juin 2007, 9<sup>e</sup> et dernier jour d'audience

- **Jamal Oulahsen**

Voyage en Belgique avec la voiture d'Attila Turk.

5<sup>e</sup> ou 6<sup>e</sup> cercle de connaissances, est-ce une « association de malfaiteurs » ?

Il a fait un dépôt de bilan suite à cette affaire.

- **Mustapha Baouchi**

Avocat : Maître Plouvier

— Maître Plouvier : Il y a eu 3 000 morts durant le règne de Hassan II (selon le rapport de la LDH), 10 000 morts à Srebrenica. La Tchétchénie, le Kosovo, la Palestine, le Maroc ce sont des massacres de musulmans dont tout le monde se fout.

Le procureur a fait un réquisitoire magistral de deux heures et demie sans jamais prononcer le mot de preuves et en ne s'accrochant qu'à la perspective du terrorisme international.

L'accusation a utilisé des récits divers (Marocains, DST, co-inculpés), des e-mails, des surveillances... par le biais de « juges d'exception », alors que d'un autre côté il n'y a pas eu de délai raisonnable pour le travail de la défense.

Le 24 novembre 2004, c'est annoncé dans une dépêche diplomatique, Bruguière est reçu par la Maison-Blanche et félicité par les autorités américaines. Les États-Unis sont charmés par le niveau de preuve admissible proche de zéro qui est pour eux un gage d'efficacité et de l'exploitation immédiate par les services français et étrangers, de l'action préventive de la DST.

J'ai d'ailleurs déposé une requête en récusation contre Bruguière mais elle n'a pas été prise en compte.

La question est, est-ce que vous allez retenir ou pas les éléments en provenance du Maroc alors que c'est une dictature où le peuple est écrasé et où il ne peut pas parler ? Or c'est la seule source du dossier d'accusation. Toutes les pièces venant du Maroc ont été obtenues sous la violence, la torture (il y a même eu des morts en GAV) après les rafles de 2003.

J'ai demandé d'écarter l'intégralité de la documentation de la GAV.

Les droits des prévenus d'avoir un procès équitable n'ont pas été respectés.

Les indices seraient les mails, les passeports, les transferts de fonds, l'hébergement de Nafia, alors que Baouchi n'adhère pas à ladite charte du GICM.

Les mails sont ceux d'un groupe d'opposants politiques au Maroc et favorables à l'établissement d'un État religieux, et alors ? C'est l'affaire du peuple marocain de vouloir d'un régime islamique plus que du régime marocain ou de Tazmamart.

C'est à tel point dans ce dossier que changer de mail égale un acte préparatoire à un délit puni par la loi.

Nafia est censé être l'œil derrière Baouchi. Cependant il y a un tel manque de preuves qu'un transfert d'argent (remboursement d'un prêt à Nafia ?) constitue un acte terroriste. Il a aussi remis son passeport à Nafia pour effacer son passage en Afghanistan.

L'argumentaire dans cette affaire est que les convictions religieuses sont proportionnelles au nombre de kilomètres parcourus.

— Le procureur : Tous les arguments de ce groupe sont inclus dans ce fameux document fondateur, la charte, qui donne les principes qui fondent les actes reprochés. Un document a été découvert le 5 mars 1998 dans une autre procédure qui semble être une ébauche définitive du document fondateur du GICM. Il accuse la corruption du roi du Maroc, dénonce le commerce du haschisch, les tirs contre les manifestants et les tortures dans les prisons.

Le GICM veut renverser politiquement et si nécessaire militairement le régime politique marocain.

— Maître Plouvier : Effectivement le GIMM, et non le GICM, était une aide aux opposants pour renverser le régime politique. Ce sont des Marocains qui parlent aux Marocains mécontents de leur régime.

J'ajoute qu'à la maison d'arrêt (MA) de Fleury Baouchi a voulu faire sa prière dans la cour. Il a pris trente jours de mitard car cet acte est considéré comme l'affirmation d'une opinion politique. L'OIP a d'ailleurs fait un rapport sur le non-respect de la liberté de culte. [J'apprends plus tard dans la journée que cette pratique est courante dans les prisons françaises, prière musulmane = mitard.]

L'interdiction du territoire français (peine interdite mais à laquelle on peut déroger) demandée par le procureur peut être levée avec argumentation car il est sur le territoire français depuis l'âge de cinq ans et a ses attaches familiales intégralement en France, ce serait donc une atteinte à sa vie privée.

La législation antiterroriste française est une législation d'exception or mon client a tout de même droit à un procès équitable.

Enfin, ne confondez pas discrétion et tentative de dissimulation.

La parole est donnée aux prévenus, « contrairement à l'usage », précise le juge.

Avez-vous quelque chose à ajouter ?

- **Redouane Aberbri**

Je ne me suis pas encore remis des peines requises.

Je me suis énervé, c'est vrai, mais j'ai des problèmes d'ulcère à l'estomac et si je n'extériorise pas ma parole avec tonalité, je risque de m'effondrer, mais j'ai du respect pour la robe noire.

Pour moi c'est un trou noir au niveau de l'instruction, je n'ai pas compris ce qu'on me reprochait concrètement.

J'ai quatre enfants en bas âge que j'ai dû laisser pendant vingt-quatre mois. Le grand de sept ans est traumatisé.

Et à côté ici on fait de l'ironie par rapport à des préjugés.

Aujourd'hui, après la détention, j'ai bien plus la tête sur les épaules.

Mais je suis fier d'être musulman. Je porte la barbe depuis ma sortie de la maison d'arrêt où j'étais DPS (détenu particulièrement surveillé). Je m'en remets à Dieu car c'est tout ce qu'il me reste.

Il y a eu véritablement des manquements dans les droits de la défense dans cette affaire.

J'estime n'appartenir à aucun groupe, n'avoir fait aucun mal.

À la cour d'appel le juge et les assesseurs dormaient !

Et puis on a grandi en France. Quand on va au Maroc, on n'est même pas reconnu comme des Marocains !

Mais l'égalité laisse à désirer, on est des citoyens de seconde zone.

En MA, comme je n'avais pas le droit de voir d'imam j'ai fait appel à un prêtre pour extérioriser ce que je ressentais.

- **Attila Turk**

Depuis le début cette affaire est une mascarade.

Quelle est ma faute ? Comme si le sang de Casa et de Madrid était en nous !

Sur le site de l'AFP, on tape attentats de Casablanca, on nous voit tous !

- **Rachid Aït El Hadi**

Mon parcours ? Ça a été d'aller en Syrie pour étudier la religion.

J'étais en Afghanistan en 1998 mais pas dans les camps d'entraînement.

Le procureur réclame huit ans. Les trois ans déjà faits ne sont-ils pas suffisants ? Même si on a fait des fautes.

En prison c'est le prêtre lui-même qui a fait la démarche pour que je voie un imam.

En MA, les Basques, les Corses sont dans les mêmes bâtiments, même s'ils sont présumés terroristes.

Moi, j'ai même pas le droit de faire du sport en prison au cas où je rencontrerais un musulman d'une autre affaire ! « Vous il faut vous arrêter avant que vous ne passiez à l'acte », qu'il nous disent.

Je suis émotif et en Afghanistan j'ai vu ce qu'il s'y passait ! Je ne suis pas insensible non plus à ce qui se passe en Tchétchénie. Je n'en appelle pas pourtant à la révolution, mais je suis transparent, je ne me cache pas.

Cependant j'ai compris qu'il y avait certaines choses qu'il ne fallait pas dire.

En plus je suis en rapport avec un cousin du roi du Maroc, des membres de ma famille sont de la DST marocaine, des journalistes... J'ai juste profité aveuglément des services de Nafia.

La grand-mère de mes enfants est française, mon arrière grand-mère était juive, ma femme porte le voile, mes sœurs portent des minijupes...

Je ne suis pas un prosélyte.

Il ne faut pas en rajouter à toute la frustration que l'on endure.  
Ma femme est sur le point de se faire expulser de son logement à cause des problèmes de non-paiement de loyer.  
Et puis il y a eu une pression de la DST sur l'assureur Matmut pour les contrats d'assurances habitation, santé...  
Ils ont envoyé vingt lettres de radiation d'assurance à toute ma famille.

Si je suis un esclave, c'est du commerce, qui m'empêche de voir ma famille, et non du djihad !

Comment a-t-on pu rester trois ans en prison avant de passer en correctionnelle ?

- **Fouad Charouali**

J'espère un verdict équitable.

Fin des auditions.

## Mercredi 11 juillet 2007, rendu du jugement

À l'ouverture, à 13 h 30, maître M'hamdi apporte un nouveau document de 60 pages au dossier.

Il y a interruption pour lecture et délibération autour de cette nouvelle pièce. C'est une exception à la règle selon le président du tribunal.

Redouane Aberbri est absent. Il est à l'hôpital, pour un ulcère à l'estomac...

À nouveau beaucoup de journalistes (AFP, France 24, *Le Monde*, des journalistes marocains...).

On laisse rentrer le public au goutte-à-goutte dans la salle d'audience à partir de 16 h 30. Deux gendarmes pour la fouille par personne exceptionnellement aujourd'hui. Leur nombre a aussi considérablement augmenté dans la salle : onze gendarmes, six gardes mobiles, et toujours les cinq des troupes spéciales convoi DPS derrière les accusés qui comparaissent incarcérés. Sans compter les agents des différents services secrets qui pullulent sous divers déguisements. Le quota du public est de trente. Environ 1 pour 1.

Le juge revient à 17 h. La litanie morbide commence :

Bachir Ghoumid est déclaré coupable des faits reprochés et condamné à 7 ans d'emprisonnement avec 56 mois de sûreté en détention.

Fouad Charouali, 8 ans, 64 mois de sûreté.

Mustapha Baouchi, 10 ans, 80 mois de sûreté, interdiction du territoire français.

Rachid Aït El Hadj, 8 ans, 64 mois de sûreté.

Hassan Boutagni, 6 ans, interdiction du territoire français.

Jamal Oulahsen, 18 mois d'emprisonnement, 6 mois de sûreté.

Redouane Aberbri, 6 ans, 48 mois de sûreté, mise en détention immédiate.

Attila Turk, 6 ans, 48 mois de sûreté, mise en détention immédiate.

Le procureur obtient les peines qu'il avait demandées.

Des dommages et intérêts allant de 1 à quelques centaines d'euros sont accordés à SOS Attentats.

Les mères et sœurs éclatent en pleurs. Le juge réclame le silence, se lève. Un « Allah akbar » est crié par Baouchi, repris par quelques musulmans, mais le départ de la salle d'audience se fait surtout aux cris de « Justice de merde » et « Pas de justice pas de paix ». On nous fait sortir immédiatement par l'arrière du bâtiment aujourd'hui, via une porte qui se trouve juste à côté de la salle d'audience. La caméraman de l'AFP qui filmait sans autorisation des familles qui sortent, finit par se faire interdire de filmer à coups de gifles dans l'objectif. Les femmes sont en pleurs. Les mecs dégoûtés. Un frère s'éclate le poing contre une vitre. Les gardes mobiles arrivent en courant de l'extérieur. On cantonne les familles sur un trottoir et on interdit aux passants de traverser. Les pompiers finissent par arriver pour la main ensanglantée. Pendant ce temps France 24 fait une interview. Maître M'Hamdi est écoeuré.

À la sortie du procès, un avocat déclare :

« De toute façon, tout était déjà joué, les ordres sont venus d'en haut. »